



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 14/04/2023 et 05/04/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de l'IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|--|------------------------------------|-------|-----------------|-------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Création et Reprise de l'Entreprise Artisanale (CAP CREA) | N'ouvre pas en 2024-2025 | | | |

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 14/04/2023 et 05/04/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de l'IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|--|------------------------------------|------------|-----------------------------------|-------------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Préparation Aux Concours des Ecoles de Management (PACEM) | David DUVAL *Delphine Bagnouls | PR PRCE | Cheik GALOKHO Francis KAMOKOUE | MCF PRCE |

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024


Le Président
Yves AUGUET

